

Le géomètre réalise les relevés et implantations, ainsi que les plans qui lui sont confiés par la Direction Générale. Il rend compte au Directeur Général d'Exploitation.

Le géomètre exerce la fonction indiquée dans le titre du présent document. Les principales missions attachées à ce poste sont définies ci-dessous et doivent être respectées :

Missions principales :

- Remplir et transmettre sa fiche d'heures hebdomadaire mentionnant le chantier et le temps passé au responsable hiérarchique.
- Savoir se servir des principaux appareils liés à la profession (Station totale, GPS ...)
- Savoir utiliser Autocad Covadis
- Effectuer des levés topographiques
- Tracer les plans levés sur Autocad
- Créer les plans d'implantation
- Effectuer des visites d'implantation chantier
- Effectuer des levés de récolements
- Tracer des plans de récolements
- Transcrire les schémas d'architectes en plans d'exécution

Missions secondaires :

- Analyse d'un problème architectural et recherche de solutions techniques les mieux adaptées
- Edition de plans de détails avec différentes vues
- Création de projet et optimisations des altimétries et déblais/remblais

Logiciels utilisés :

- Autocad Covadis
- Mensura
- Word, Excel ...

Rôle au sein du système MASE :

- Remonter des situations dangereuses en termes de santé, sécurité et environnement.
- Prendre connaissance et appliquer les documents (procédures, imprimés, notes de service) liés au système de management QSSE

Compétences :

Brevet de Technicien Supérieur Electrotechnique ou 2 ans d'expérience dans la profession.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, l'attributaire du poste se doit d'accomplir les différentes missions annexes afférentes à sa fonction. Si de nouvelles responsabilités lui étaient affectées, le présent document serait revu.

Les responsabilités particulières liées à l'utilisation des véhicules de l'entreprise sont définies dans le contrat de travail.

L'attributaire du poste reconnaît avoir pris connaissance des missions définies ci-dessus qui lui sont confiées. Il dispose, pour en assurer l'exécution, de tous les pouvoirs nécessaires, ainsi que des moyens indispensables à l'exercice de ceux-ci.

Attributaire du poste :

Date :

Signature :